

**AVIS D'IMPÔT 2015**

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes
TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

SASU HELIOS DEVELOPPEMENT

36 RUE DE LA FORGE FERET

76520 BOOS

Vos références		Votre situation	
Numéro fiscal :	802844506 00013	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	147 €
Référence de l'avis :	1576038461212		
Identification de l'entreprise redevable : (31)			
N° SIRET	802844506 00013		
SASU HELIOS DEVELOPPEMENT		MONTANT A PAYER	147,00 €
Département :	76	Au plus tard le 15/12/2015	
SEINE MARITIME			
Commune :	116		
BOOS			
Lieu d'imposition :	128		
36 RUE DE LA FORGE FERET			
Numéro de rôle :	092		
Établi à la date du :	08/10/2015		
Date de mise en recouvrement :	31/10/2015		

Vos démarches

=> **Par internet** : impots.gouv.fr pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
=> **Par téléphone** : le **centre impôts service**, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*
=> Au centre prélèvement service, pour adhérer, modifier ou obtenir des renseignements sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h au 0 810 012 011*
- par courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
69327 LYON CEDEX 3
=> **Sur place** : **votre centre des finances publiques**
SIE ROUEN EST IFU 21 QUAI JEAN MOULIN BP 1002 76037 ROUEN CEDEX 1
Tél. : 02 32 18 91 55 Courriel : sie.rouen-est@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « nous contacter »
* (coût moyen de 0,06 € la minute)

Le paiement de la CFE-IFER par voie dématérialisée est obligatoire pour tous les redevables.
Vous devez acquitter votre imposition par prélèvement (mensuel ou à l'échéance) ou par paiement direct en ligne (voir notice).

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (1)									
1	Valeur locative des biens passibles de taxe foncière		7	Base après réductions (7)					
2	Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (2)		8	Imposition sur la base minimum (8)				OUI	
3	Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (3)		9	Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (9)				<= 10 000	
4	Réduction pour création d'établissement (4)		10	Temps partiel ou moins de 9 mois/an (10)				NON	
5	Réduction artisans et autres (5)		11	Base minimum applicable				505	
6	Total des réductions (6)								
Éléments de calcul (11)		Commune		Syndicats de communes		Intercommunalité (12)		Taxes spéciales d'équipement (13)	
12	Bases exonérées								
13	dont à effet sur la CVAE (14)								
14	Bases nettes						505		505
15	Rappel taux d'imposition 2014		%				24,31	%	
16	Taux d'imposition 2015		%		%		24,80	%	0,43200
17	Cotisation 2015						125		2
18	Total des cotisations exonérées			19	dont l'exonération a un effet sur la CVAE (14)				
20	Total des cotisations 2015		127	21	Frais de gestion (15)				4
22	Dégrèvement des micro-entreprises à activité commerciale situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (16)								
23	Total de cotisation foncière des entreprises								131
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE									
24	Base d'imposition	505	25	Taux 2015	2,73000	%	26	Cotisation	14
27	Bases exonérées		29	Rappel taux 2014	2,73000	%	28	Cotisations exonérées	
30	Frais de gestion (15)								2
31	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie								16
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA), AUTRES CONTRIBUTIONS									
Droit additionnel à la CFE	32	Base d'imposition		33	Bases exonérées				
	34	Taux 2015		%	37	Rappel taux 2014			%
	35	Cotisation			36	Cotisation exonérée			
	38	Total droits fixes (17)			39	Droit additionnel par ressortissant (art. 1601.c du CGI) (18)			
Autres contributions	40	Promotion et communication des artisans (19)							
	41	Assurance formation des artisans (20)							
42	Total de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat et d'autres contributions				43	Frais de gestion (15)			
44	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat et d'autres contributions								

TOTAL DE L'IMPÔT DÛ		(TOTALIMPOTDU)
170	INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (27)	131
171	INFORMATION : Aides soumises au règlement des minimis (28)	
172	INFORMATION : Aides soumises au RGEC (29)	
173	Total des cotisations dues (lignes 23+31+44+57+64+78+89+105+107+141+156+163+169 si servies)	147
174	Crédit d'impôt (30)	
175	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	147 €